

aider les provinces dans la lutte antivénéérienne. Il portera cette subvention à \$500,000, pour permettre aux provinces leurs efforts et de hâter leurs succès.

(e) Subvention pour les enfants infirmes: \$500,000.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis quelques années dans la lutte contre les infirmités de l'enfance, mais il n'existe pas de programmes suffisants pour prévenir, enrayer et traiter les affections qui rendent les enfants infirmes. Une subvention annuelle de \$500,000 sera versés à ces fins.

(f) Subvention pour formation professionnelle - \$500,000.

Le Canada manque, depuis longtemps, de spécialistes en hygiène publique. Nous manquons aussi de personnel entraîné pour nos hôpitaux qui se développent sans cesse, et le Programme National d'Hygiène provoquera des initiatives exigeant un personnel supplémentaire. Des subventions, au total de \$500,000 par an, faciliteront la formation de ces spécialistes. C'est le double du montant proposé en premier lieu.

(g) Subventions aux recherches en hygiène publique - \$100,000 à \$500,000.

L'esprit d'initiative d'un ministère de la Santé publique se traduit par l'intérêt qu'il porte aux recherches. L'Etat fédéral donnera une subvention annuelle de \$1000,000, portée à \$500,000 en cinq ans, pour encourager les recherches en hygiène publique. Ces subventions compléteront celles que le Conseil National de recherches donne déjà pour les recherches médicales.